

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2023-189

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 octobre à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 20 octobre 2023, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, maire,

Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Eric HAZAK, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO,
Delphine VAZEUX, Adjointes,

Michel MARTIN, Maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, Maire délégué de Mont de Lans,
Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR,
Louise TEXIER LELONG, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL,
Simon LAVAUD, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD,
conseillers municipaux.

Absente : Estelle FAURE

Pouvoir : Aucun

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – 9.4 – Vœux et Motions

OBJET : Motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la montagne française regroupe un ensemble de communes support de stations constituant un poumon économique essentiel pour notre pays et faisant du domaine skiable français, le premier au monde.

Accueillir un évènement universel comme les Jeux Olympiques et Paralympiques est une chance à la hauteur du rayonnement international de nos stations de montagne.

Les Jeux Olympiques d'hiver de Chamonix en 1924, de Grenoble en 1968 et ceux d'Albertville en 1992 ont eu un impact retentissant sur nos territoires en renforçant leur attractivité tout en accélérant leur adaptation en matière d'urbanisme et d'environnement.

C'est pourquoi, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne invite l'ensemble des communes support de stations de montagne françaises à s'associer à ce mouvement pour faire de cette candidature une chance pour la France.

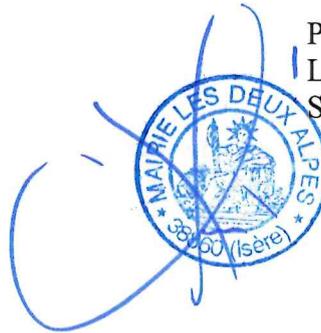
Il s'agit d'une formidable opportunité pour faire rayonner de nouveau la montagne française au-delà de nos frontières et ainsi montrer notre savoir-faire et notre professionnalisme en particulier en matière d'organisation de grands évènements.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'associer la commune à cette démarche pour l'intégrer au dossier officiel de candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ADOpte** la Motion soumise au vote,
- **PRECISE** que la commune Les Deux Alpes soutient pleinement la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 et s'engage dans ce projet collectif.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Stéphane SAUVEBOIS